

## Réunion du conseil de quartier Faubourg de l'Arche du 13 septembre 2017 à 20h Compte-rendu synthétique

### **PRESENTS**

#### Elus

Marie-Pierre LIMOGES, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire déléguée à la démocratie locale et à la Ville numérique

Marion JACOB-CHAILLET, adjointe au Maire déléguée au quartier Faubourg de l'Arche, Présidente du conseil de quartier Faubourg de l'Arche

Serge DESEMAISON, adjoint au Maire Sécurité, prévention de la délinquance, anciens combattants et Mémoire de la Nation

#### Conseillers de quartier

Guillemette ALEZAIS, Olivier BERNARD, Mohammed BRIOUEL, Jean-Paul CASANOVA, Pascal CHASTANG, Cécile CHAVE, Pascal DAUTHUILLE, Pascale DESMORIEUX, Marcelle DI STEFANO, Gérard DUPUY, Ghazlan EL SAMAD, Nathalie FAYOL, Tamar INO-LACHIN, Elisabeth LALLE, Benjamin MICAT, Eric MONTAGNA, Matthias PARVEAU, Didier VALU, Charles-Henri WAUQUIEZ

#### Représentants du CCJ

Jamal AMZIL, Pierre-Julien CROVISIER

#### Représentants du CMJ

Dylan GAUTHIER

### **ABSENTS-EXCUSES**

#### Conseillers de quartier

Marc BIDORINI, Fatima BRUGMAN, Sandrine COHEN-SOLAL, Marc DANDURAND, Gilles DESMIER, André FESSY, Loïc GOULLIEUX, Florence HUGON, Nicole POZZI, Christelle SALDANHA, Sidonie VALLIN



#### Fonctionnaires

Olivier TEXIER, Directeur de la Voirie

Jacques MACRET, Directeur des Espaces verts

Eve LAMARCHE, Directrice de la Sûreté publique

Philippe SIMANDOUX, Adjoint à la Directrice de la Sûreté publique

Thierry VELOUPOULE, Directeur Prévention de la délinquance, Coordonnateur CLSPD

Karim OUADOUDI, Responsable Pôle Cohésion Sociale – Insertion Quartiers, Référent ville du dispositif des Médiateurs de nuit

Raphael BOUTES, Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme

Françoise GUEGUEN, Responsable Urbanisme et Habitat

Cyril ROUSSET, responsable du Conseil Municipal de la Jeunesse

Vanessa MANIERE, Responsable Démocratie Locale – Concertation

Amélia GHEMARD, Chargée de mission Démocratie Locale

Marie Pierre LIMOGES ouvre la première réunion du nouveau conseil de quartier Faubourg de l'Arche.

Elle souhaite la bienvenue à tous, anciens et nouveaux conseillers de quartier, en rappelant que cette instance travaille à l'amélioration de la vie quotidienne dans le quartier, au suivi des projets de la ville dans le quartier mais aussi de ceux impulsés par les conseillers de quartier.

Ce nouveau mandat est placé sous le signe de l'innovation puisqu'il favorise l'intergénérationnel en accueillant deux membres du Conseil Consultatif de la Jeunesse et deux membres du Conseil Municipal des Jeunes.

## 1. Information sur le renouvellement des conseils de quartier

Marion JACOB-CHAILLET remercie les anciens conseillers qui ont souhaité renouveler leur mandat et salue l'engagement des nouveaux membres venus rejoindre le conseil de quartier.

Elle fait un point sur sa composition et son fonctionnement.

Le conseil de quartier est composé de deux collèges :

- ✓ le collège A (24 membres) élu au prorata des divers groupes politiques représentés au conseil municipal,
- ✓ et le collège B (6 membres) élu à la suite d'un large appel à candidatures.

Les réunions :

- 2 réunions en séance ouverte au public par an (les conseillers sont convoqués 15 jours avant chaque réunion, par mail - les dates sont transmises au plus tôt).
- Des réunions en séances « privées » c'est-à-dire sans public.
- Des réunions des commissions thématiques.

Lors des réunions de quartier ouvertes au public, il est prévu un temps d'échange avec les habitants ne pouvant excéder 30 minutes.

Une certaine implication est demandée qui se concrétise entre autre par une présence aux réunions mais aussi aux Espaces Infos Quartiers, aux commissions de travail, et aux événements créés par le conseil de quartier.

Un tour de table permet à chaque conseiller de quartier de se présenter succinctement.

## 2. Point sur la tranquillité publique

Un échange s'engage sur des questions de tranquillité publique et de civisme entre les conseillers de quartier et les représentants des services de sécurité.

- Déjections canines, mégots de cigarettes : que faire ?  
Les forces de police sont face à une procédure de verbalisation compliquée (flagrant délit nécessaire, papier d'identité requis, etc. ). Des équipements mis à disposition de la population viennent aider au respect de la salubrité publique avec pas moins d'une soixantaine d'espaces canins et d'une quarantaine de totem avec distributeur à sacs, complétés par une équipe de cantonniers. Une nouvelle implantation d'espace canin est d'ailleurs suggérée : à l'angle rue Gaultier / rue de Normandie ainsi que l'installation sur la voirie de cendriers à côté des poubelles que tous respecterait.  
Le quartier Faubourg de l'Arche est nettoyé 6 jours sur 7.
- Reprises des dépôts sauvages sur la voirie.

Le conseil de quartier pourrait réfléchir à une campagne de sensibilisation au civisme, dans la ligne de ce qu'a déjà imaginé le CMJ.

Questions et remarques diverses :

- Demande de prises électriques pour recharger les scooters.
- Signalement de chiens dangereux non muselés.
- Vitesse excessive de scooters (rue des Ecoliers tard le soir et autour du parc).
- Deux épiceries avenue Puvis de Chavannes posent des problèmes de stationnement et d'occupation abusive des trottoirs).

Les actions de la Police municipale et de la médiation sur le quartier sont explicitées aux conseillers de quartier. Le skate parc est très apprécié par les jeunes, les horaires peuvent-ils être étendus ? L'absence de lieux de rencontre pour les jeunes doit être palliée.

## 3. Révision du PLU

**Intervention de Raphaël BOUTES et de Françoise GUEGUEN**

Le PLU est le document d'urbanisme qui définit l'ensemble des règles qui s'appliqueront sur les constructions neuves ou modifications des existantes. Il traite de tous les sujets : habitat, logements, bureaux, économie, transport (axes prioritaires), environnement et cadre de vie.

En d'autres termes, il permet de se projeter sur la ville de demain.

Le PLU actuellement en vigueur a été validé il y a 7 ans. Pour tenir compte des nombreuses évolutions, la ville a décidé de le modifier, dans le cadre d'une révision générale, qui devra aboutir avant 2020.

En parallèle, le RLP (Règlement Local de Publicité) qui permet d'harmoniser le paysage commercial de Courbevoie et de valoriser l'activité économique, sera révisé.

Les grandes étapes de la révision :

- Le diagnostic du territoire (répondre à la question *où en est le territoire de Courbevoie aujourd'hui ?*).
- Le PADD qui exprime le projet politique pour l'avenir du territoire et énonce les objectifs retenus en matière d'aménagement. Il formule une réponse aux besoins et enjeux posés dans le diagnostic et exprime une vision d'avenir.
- Le règlement et le zonage (comment mettre en œuvre le projet - les outils).

Grâce à la concertation menée autour de sa révision, ce document sera coconstruit avec les habitants et leur expertise d'usage.

Des réunions publiques et des ateliers participatifs par quartier permettront de s'exprimer.

Les rendez-vous de la phase diagnostic :

- Lundi 25 septembre à 20h, réunion publique de lancement au CEC.
- Mardi 7 novembre à 20h, atelier participatif pour le quartier, à l'école Alexandre Dumas.
- Lundi 18 décembre à 20h, réunion publique de restitution du diagnostic au CEC.

Une commission au sein du conseil de quartier sera éventuellement créée.

Questions- Réponses :

- Le renouvellement de la DSP pour le réseau de chauffage urbain est pris en compte dans le diagnostic.
- Les hauteurs d'immeuble obéissent à un zonage et un sous-zonage définis par quartier.
- Informations sur les projets des villes limitrophes pour une bonne cohérence
- Connexion entre le quartier et le centre de Courbevoie à améliorer.

La ville mène des discussions avec le STIF au sujet de l'optimisation des emplacements et des arrêts de bus qui offriraient un meilleur lien.

- Aménagement de la rue Gaultier
- Quelle vitesse du Transilien entre les gares de Courbevoie et de La Défense ?

## 4. MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE « QUARTIERS APAISES »

**Intervention d'Olivier TEXIER**

Rappel : depuis plusieurs années, la ville aménage des voies en zone 30 dans un objectif de réduction de vitesse des véhicules et de meilleure accessibilité des PMR.

Elle s'engage aujourd'hui dans la démarche des Quartiers apaisés à une échelle plus large, c'est-à-dire pour toutes les voies communales de desserte du territoire.

La place du végétal dans les espaces publics, l'accessibilité et l'utilisation consciente de l'énergie par un éclairage durable seront de même prises en considération.

Un faisceau d'indices spécifiques (éclairage, marquage au sol, panneaux,...) indiquera aux automobilistes l'entrée dans cet espace particulier et préservé.

L'implantation de ce faisceau d'indices (panneaux et marquage au sol) débute en octobre dans le quartier de Bécon ; ce site est facilement appréhendable dès lors qu'il offre des espaces peu contraints (ancienne et nouvelle signalétiques devront « cohabiter » un court laps de temps).

Le quartier Faubourg de l'Arche bénéficiera de cette démarche dès février 2018.

Olivier TEXIER dévoile aux conseillers de quartier les axes concernés.

Questions – Réponses :

- Vitesse des bus.
- Au regard de la vitesse excessive de certains véhicules, pourquoi des dos d'âne ne sont pas positionnés en plus d'un renforcement de la signalétique ?  
Dans un premier temps la ville compte sur l'effet positif d'une signalétique « Quartiers apaisés »; elle aménagera ensuite les points compliqués au cas par cas, si besoin.
- Problème de sécurité sur les passages piétons.
- Des véhicules empruntent l'avenue de l'Arche en double sens.  
La chaussée doit être réadaptée à son usage, c'est à dire en sens unique, afin d'éviter des déviations.
- Totems aux sorties d'écoles.
- Déplacer l'indicateur de vitesse initialement positionné à l'angle Gaultier / Normandie vers les HLM.
- Stationnements sauvages rue Gaultier (entre la rue de Normandie et le boulevard de la Mission Marchand) qui occasionnent de nombreuses nuisances pour les piétons et automobilistes.  
La généralisation de la vidéo verbalisation devrait les atténuer.
- Depuis le mois de juillet, les panneaux de signalisation désuets sont supprimés afin de rendre une lisibilité à la signalétique utile et de faire respirer la voirie. Les conseillers de quartier peuvent envoyer leurs remarques.

## 5. PROJETS PARTICIPATIFS

Ces projets ne peuvent fonctionner que grâce à l'implication des conseillers de quartier.

### Livres en partage

Les conseillers de quartier sont nombreux à connaître ces boîtes implantées depuis un an dans les parcs et jardins de la ville. Face à leur succès, une nouvelle boîte au square Normandie s'ajoutera à celle existante du parc Nelson Mandela.

Afin que ce projet fonctionne bien, une équipe de 2 conseillers de quartier (ou plus) doit être constituée. Elle s'engagera à être responsable des boîtes à livres (c'est-à-dire, veiller au contenu, signaler si la boîte subit des dégradations, etc.).

Les conseillers sont sollicités pour indiquer leur intérêt à cette démarche.

Monsieur Didier VALU se propose pour la boîte au square Normandie.

## Pumpipumpe

Ce projet prône une utilisation différente des biens de consommation, c'est à dire faire savoir à ses voisins ce qu'ils ont la possibilité d'emprunter en collant sur sa boîte aux lettres les autocollants correspondants (perceuse, appareil à raclette, échelle, jeux, etc..). Des planches sont disponibles auprès du service des quartiers.

Les conditions de prêt et d'emprunt avec ses voisins sont libres (demander un gage pour plus de sécurité, partager les frais d'un abonnement à un journal, une part de gâteau en guise de remerciement pour le moule à gâteau emprunté...). La ville de Courbevoie décline toute responsabilité dans le processus d'échange.

## Ateliers tricot

C'est un projet qui a vocation de réunir les générations et d'embellir le quotidien : habiller de tricots les pieds d'arbres du quartier (lors de la fête des Plantes).

Ce projet propose, avec l'aide de seniors de la maison de retraite Orpea, d'apprendre à manier les aiguilles aux enfants du quartier dès 8 ans, et aux plus grands.

Ces ateliers tricots sont organisés le samedi 14 octobre au parc Nelson-Mandela de 15h à 17h, puis les samedis 18 novembre et 16 décembre.

## 6. PROJETS FESTIFS

Marions JACOB-CHAILLET présente les traditionnels rendez-vous festifs du quartier :

- Le Noël des Enfants du Faubourg.
- La galette du Faubourg en janvier.
- La fête des Plantes au printemps.

D'autres projets peuvent être travaillés en conseil de quartier.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

- **Signalement Courbevoie** est un service qui permet aux équipes de la Ville d'être alertées en permanence et aux citoyens de s'impliquer efficacement pour la propreté de leur espace de vie.

Par exemple si vous constatez qu'une poubelle est déversée dans un espace vert, ou que des débris sont répandus sur la voie publique, prenez une photo avec votre smartphone, renseignez le formulaire géolocalisé et envoyez-le à la Ville.

Cette application est à utiliser à bon escient, afin de ne pas surcharger les services.

- Les **Espaces Info Quartier** se tiennent les mercredis 27 septembre et 22 novembre, de 17h30 à 19h30, au marché du Faubourg. Marion JACOB-CHAILLET remercie par avance les conseillers de quartier qui viendront lui prêter main forte.
- La ville de Courbevoie participe depuis plusieurs années à la **fête des jardins**. Elle se déroule cette année les 23 et 24 septembre (avec comme thème l'agriculture urbaine).

La première séance du conseil de quartier est levée à 22h15 et clôturée par un buffet.

Marion JACOB-CHAILLET  
Adjointe au Maire  
Déléguée au quartier Faubourg de l'Arche

Marie-Pierre LIMOGÉ  
1<sup>ère</sup> adjointe au Maire  
Déléguée à la démocratie locale  
et à la Ville numérique

Guillemette ALEZAIS  
Conseillère de quartier Faubourg de l'Arche  
Secrétaire de séance